AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0720
FR0013447729-FS0378

15 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 mai 2023, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, 1331 Spring Street NW, Suite 2500, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mai 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir 7 273 593 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,95% du capital et 5,06% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 143 855 307 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.